

# BROMONT-LAMOTHE

## SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BROMONT-LAMOTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc FRUCHART, Maire

**Date de la convocation : 12 septembre 2025**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Camille ALLAIX, Luc BOUDOL, Stéphanie CHAZOTTE, Éric COHADON, Jean-Christophe JEANNOT, Jean-Jacques LABONNE, Bruno MANARANCHE, Constance MOUTARDE, Valérie PELLISSIER, Véronique ROUDAIRE,

Absents excusés : Carole BESSON, Claudine GIRAUDON (pouvoir à Jean-Luc FRUCHART), Anthony LEROY, Frédérique SOUCHE

Secrétaire de séance : Stéphanie CHAZOTTE

### 2025-48 : Crédit de poste adjoint administratif par mutation

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif 35/35<sup>ème</sup> en raison d'un recrutement au service administratif,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

**1<sup>o</sup> - la création d'un poste d'adjoint administratif 35/35<sup>ème</sup> (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025)**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de la présente délibération.

### TABLEAU DES EFFECTIFS

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	
<b>Adjoints administratifs C</b>			
Adjoint administratif affecté au secrétariat	Adjoint administratif	1 poste à 35 heures	
Adjoint administratif affecté à l'agence postale	Adjoint administratif	1 poste à 26 heures	
Adjoint administratif affecté au secrétariat	Adjoint administratif	1 poste à 35 heures	création au 1er octobre 2025

<b>Adjoints techniques C</b>			
Agent technique polyvalent - voierie	adjoint technique principal de 1ère classe	2 postes à 35 heures	
Agent technique polyvalent - voierie	adjoint technique	1 poste à 30 heures	
Agent technique polyvalent ménage locaux communaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 27 heures	
Agent de restauration collective polyvalent	adjoint technique	1 poste à 26 heures	
Agent de service en école maternelle	Adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 33 heures	
Agent technique polyvalent affecté à l'école restauration collective	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 27 heures	
<b>Agent territorial spécialisé des écoles maternelles C</b>			
ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	1 poste à 35 heures	
<b>Rédacteur B</b>			
Rédacteur	Secrétaire général de Mairie	1 poste à 35 heures	

**2°- d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs à compter de l'entrée en vigueur de la présente.**

**3° - d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.**

Monsieur le Maire précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 3 voix contre (Eric COHADON, Constance MOUTARDE, Véronique ROUDAIRE) décide :

- **d'approuver la création d'un emploi d'adjoint administratif 35/35<sup>ème</sup>**

## **2025-49 : Crédit et suppression de poste**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois (temps complets et non complets) nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Vu le tableau des effectifs (annexe 1).

## **Article 1**

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif 35/35<sup>ème</sup> au 01 novembre 2025
- la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, 35/35<sup>ème</sup> au 01 novembre 2025

## **Article 2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 3 voix contre (Éric COHADON, Constance MOUTARDE, Véronique ROUDAIRE) :

**1°/ Accepte 1 suppression et 1 création de poste à compter du 01 novembre 2025 :**

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif 35/35<sup>ème</sup> au 01 novembre 2025
- la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, 35/35<sup>ème</sup> au 01 novembre 2025

**2°/ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et tous actes à la mise en œuvre de cette décision.**

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## **ANNEXE 1**

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

<b>Emploi</b>	<b>Cadres d'emplois et grades</b>	<b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</b>	
<b>Adjoints administratifs C</b>			
Adjoint administratif affecté au secrétariat	Adjoint administratif	1 poste à 35 heures	
Adjoint administratif affecté à l'agence postale	Adjoint administratif	1 poste à 26 heures	
Adjoint administratif affecté au secrétariat	Adjoint administratif	1 poste à 35 heures	Suppression au 1 <sup>er</sup> novembre 2025
Adjoint administratif affecté au secrétariat	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 heures	Création au 1 <sup>er</sup> novembre 2025
<b>Adjoints techniques C</b>			
Agent technique polyvalent - voirie	adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes à 35 heures	
Agent technique polyvalent - voirie	adjoint technique	1 poste à 30 heures	

Agent technique polyvalent ménage locaux communaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 27 heures	
Agent de restauration collective polyvalent	adjoint technique	1 poste à 26 heures	
Agent de service en école maternelle	Adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 33 heures	
Agent technique polyvalent affecté à l'école restauration collective	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 27 heures	
<b>Agent territorial spécialisé des écoles maternelles C</b>			
ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	1 poste à 35 heures	
<b>Rédacteur B</b>			
Rédacteur	Secrétaire général de Mairie	1 poste à 35 heures	